



1. Activités prévues en juin

1.1 Nomination de nouveaux membres aux groupes d'évaluation

Les nouveaux membres des groupes d'évaluation (GE) sont nommés chaque année en juillet après qu'on leur a demandé s'ils voulaient faire partie de l'un des groupes d'évaluation. Le bureau de la secrétaire du Conseil du CRSNG leur transmet par la suite une lettre officielle dans laquelle figure la confirmation de la nomination. Pour en savoir plus sur la sélection des membres des GE, veuillez consulter :

- [l'annexe 1 : Lignes directrices sur la composition des comités de sélection](#)

Vous trouverez aussi dans les annexes énumérées ci-dessous plusieurs documents que devraient lire tous les chercheurs qui font partie d'un comité de sélection du CRSNG :

- [l'annexe 2 : Énoncé d'éthique professionnelle pour les comités de sélection du CRSNG](#)
- [l'annexe 3 : Lignes directrices sur les conflits d'intérêts](#)

1.2 Rôles et responsabilités des membres de groupes d'évaluation et dates importantes

En acceptant votre mandat de membre de GE, vous vous engagez à participer à l'évaluation des demandes qui sont assignées à un GE tout en respectant les lignes directrices établies par le Conseil et les pratiques et coutumes du GE en question. Les membres doivent également se conformer aux règlements du CRSNG concernant les conflits d'intérêts, les communications avec les candidats et la confidentialité.

Nous suggérons tout d'abord aux nouveaux membres de GE de noter, dès que possible, l'adresse électronique et les numéros de télécopieur et de téléphone des principales personnes avec lesquelles vous serez en rapport pendant l'année : le président du GE et l'administrateur de programme du CRSNG. Vous poserez de nombreuses questions pendant l'année, et vous devriez toujours communiquer avec l'administrateur de programme du CRSNG quand vous avez besoin de plus de précision.

Les principales activités qui auront lieu tout au long de l'année sont énumérées ci-dessous. Le présent manuel renferme également une description plus détaillée de ces activités.

Septembre

- Lisez ce manuel et les autres documents que le CRSNG ou le président de votre section vous fait parvenir afin de vous préparer pour les réunions ou les discussions de politiques, les séances d'information aux universités et le concours.



- Au besoin, prenez part aux séances d'information organisées dans les universités.
- Sélectionnez les examinateurs pour un sous-ensemble des demandes de subvention à la découverte assignées à votre GE.

Novembre

- Les nouveaux membres et les présidents de section participent à la séance d'orientation.
- Participez à la réunion des discussions de politiques de votre GE, s'il y a lieu.
- Les présidents de GE participent à la réunion des présidents pour compléter l'assignation des demandes à chaque GE.

Décembre-janvier

- Lisez toutes les demandes assignées à votre GE ou l'ensemble qui vous a été confié.
- Effectuez des évaluations approfondies pour l'ensemble des demandes qui vous ont été confiées à titre d'évaluateur interne (vous devrez peut-être aussi préparer des commentaires écrits). On vous demandera peut-être de soumettre des cotes et des recommandations avant la période de concours.

Février

- Participez aux réunions d'évaluation de février (de quatre à six jours en fonction de la charge de travail).
- Pendant la période de concours, préparez des commentaires aux candidats qui reflètent le consensus du GE.
- Certains GE créent des sections qui s'occupent de volets particuliers de l'évaluation globale, ce qui peut engendrer d'autres tâches. L'administrateur de programme responsable de votre GE peut vous donner des détails à ce propos.

1.3 Prolongation de votre subvention à la découverte

Le CRSNG permet aux membres des GE et aux présidents de groupe d'évaluation de demander une prolongation de leur subvention à la découverte (au même montant) jusqu'à la fin de leur mandat au sein du GE ou du Comité des subventions et des bourses (CSB). Votre administrateur de programme devrait vous demander si vous désirez vous prévaloir de cette possibilité. Étant donné le malaise que peut causer l'évaluation de la demande d'un membre de GE, le CRSNG encourage les membres de GE à se prévaloir de cette possibilité. Si vous ne faites pas une demande de prolongation pour votre subvention, elle sera renouvelable à son échéance et sera évaluée dans le cadre du concours et conformément aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts.



Veillez noter que cette option est disponible seulement si vous êtes membre du GE qui évaluerait habituellement votre demande. Afin d'éviter toute perception selon laquelle un membre de GE peut être avantagé par le fait qu'il peut modifier l'année de renouvellement de sa propre subvention, la décision de prolonger la durée de votre subvention devrait être prise au cours de la première année de votre nomination au comité. Si vous désirez prolonger la durée de votre subvention, veuillez en informer l'administrateur responsable de votre GE **dès que possible**.

Si l'on vous demande de présider un GE pendant l'année où votre subvention pourrait être renouvelée, vous pouvez demander que votre subvention soit prolongée au moment de votre nomination à la présidence.

1.4 Extranet des groupes d'évaluation

L'extranet des groupes d'évaluation est une section protégée par un mot de passe qui permet aux membres, aux présidents de section et aux présidents de GE d'accéder par Internet à des données protégées et à transmettre de l'information au CRSNG. Le CRSNG a inscrit chacun d'entre vous à ce site, puis vous a fait parvenir un code d'utilisateur, un mot de passe et des instructions lorsqu'il vous a invité devenir membre d'un groupe d'évaluation. Le CRSNG vous encourage fortement à activer la fonction « Alerte » de l'extranet pour être informé automatiquement lorsqu'un document a été ajouté ou modifié. Il vous incombe d'imprimer, de copier ou de télécharger ces documents pendant la période indiquée par le CRSNG. Il est également très important que ces documents soient gérés de façon sûre et utilisés seulement aux fins auxquelles ils ont été obtenus à l'origine (c.-à-d. évaluer les demandes présentées au CRSNG et formuler des recommandations concernant le financement).

Pour obtenir de l'aide :

- concernant l'accès ou des problèmes techniques, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau de dépannage au 613-995-4273 ou à extranet.support@nserc-crsng.gc.ca;
- concernant un mot de passe oublié ou révélé, ou des questions sur les documents postés dans le site, n'hésitez pas à communiquer avec la personne-ressource responsable de votre groupe d'évaluation au CRSNG.